

# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DU 14<sup>E</sup> COLLOQUE  
26 mai 2022, Manoir Saint-Sauveur, Saint-Sauveur

## ENJEUX POLICIERS AU QUÉBEC : PERCEPTION ET FORMATION SUR L'USAGE DE LA FORCE LORS D'INTERVENTIONS POLICIÈRES

### AVANT-MIDI

**8h 30 :**      **Ouverture :** M. Jacques Painchaud, *v.-p. à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

**8h 45 :**      **Mythes et réalités en emploi de la force (45 min)**

**Conférencier :** M. Bruno Poulin, *Expert-conseil sur l'usage de la force de l'École Nationale de police du Québec (ENPQ)*

Cette conférence propose d'aborder les principaux mythes et biais associés à une intervention policière impliquant l'utilisation de la force. Pour ce faire, nous mettrons en lumière des raisons possibles expliquant pourquoi la société civile n'a pas la même perception de l'utilisation de la force que les policiers, en regard des interventions policières et de leur analyse.

**9h 30**      **L'emploi de la force mortelle par les policiers : un regard sur les dimensions physiologiques et cognitives (45 min)**

**Conférencière :** M<sup>me</sup> Annie Gendron *Ph. D. en psychologie, Chercheuse au Centre de recherche et de développement stratégique de l'École Nationale de police du Québec (ENPQ)*

Les tirs policiers sont souvent le résultat de décisions prises en une fraction de seconde dans un contexte où la sécurité, et potentiellement la survie du policier (ou d'autres civils et collègues), dépend de sa capacité à contrôler rapidement la personne menaçante. Par conséquent, pour comprendre le recours à la force mortelle par les policiers, il est nécessaire de considérer les mécanismes cognitifs jouant sur la perception et le temps de réaction. Cette conférence abordera l'impact de la compression temporelle sur le processus décisionnel et la performance motrice des policiers en contexte spécifique d'intervention menant au recours à l'arme à feu.

**10h 15**      **Pause-café (30 min)**

**10h 45**      **Devons-nous repenser la formation sur l'usage de la force des policières et policiers au Québec ? (75 min.)**

**Conférencier :** M. Jacques Painchaud, *LL.M. et DESS Journalisme, vice-président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec*

**Panélistes :** M. Bruno Poulin, expert-conseil en emploi de la force (ENPQ), M<sup>e</sup> Tristan Desjardins, avocat criminaliste, Dominique Éthier, instructeur en emploi de la force (SQ), Stéphane Wall, analyste spécialisé usage judiciaire de la force pour les médias.

Plusieurs interventions policières avec l'usage de la force ont fait l'objet d'une médiatisation et de judiciarisation. Divers rapports des coroners convergent dans leurs recommandations sur l'importance d'adapter la formation policière aux nouvelles réalités. Devons-nous revoir les méthodes d'apprentissages et les contenus de formation en usage de la force au Québec ? Est-il impératif que les organisations policières prennent des mesures concrètes afin d'assurer de la formation continue pour assurer le maintien des compétences et habiletés lors de recours à la force ? Suivant un exposé de la problématique, nous aborderons une réflexion sur ces questions et les diverses pistes de solutions avec nos panélistes.

**12 h 00 :**      **Dîner réseautage sur place (Durée de 1 h 30)**

(Page suivante)



# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DU 14<sup>E</sup> COLLOQUE  
26 mai 2022, Manoir Saint-Sauveur, Saint-Sauveur

## APRÈS-MIDI

### 13 h 30 : Caméras portatives et perception de l'intervention policière (75 min)

**Conférenciers** : M. Rémi Boivin, *professeur agrégé à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et directeur par intérim du Centre international de criminologie comparée*

**Panélistes** : M<sup>e</sup> Robert Deblois, M<sup>e</sup> André Fiset, *avocats spécialisés en déontologie policière* et M. Martin Dupont, *capitaine chargé de projet sur les caméras portatives à la SQ.*

Le travail policier est de plus en plus visible, par le biais des caméras de surveillance, des téléphones cellulaires et autres caméras portatives. Ainsi, une même intervention peut être filmée de plusieurs points de vue et les policiers peuvent rapidement faire face au « tribunal populaire » des citoyens et des médias. La présentation vise à discuter de l'importance des perceptions populaires pour le travail policier, mais surtout de l'impact que peut avoir la façon de présenter une intervention policière. Nous présenterons nos travaux de recherche, qui suggèrent que les interventions visionnées du point de vue d'une caméra portative étaient jugées différemment que les mêmes interventions visionnées à travers une caméra de surveillance ou un téléphone cellulaire. Les résultats sont expliqués à l'aide de la notion de biais cognitif, qui désigne un ensemble d'effets pouvant intervenir lors du visionnement d'images, policières ou autres.

### 14h 45 Enregistrer une intervention à l'aide du cellulaire personnel : avantage ou inconvénient? (30 min)

**Conférenciers** : M<sup>e</sup> David Coderre, *Association des policières et policiers provinciaux du Québec* et Me Ariane Bergeron-St-Onge, *ROY BÉLANGER avocats.*

Depuis plusieurs années, les projets pilotes concernant l'utilisation de caméras corporelles se succèdent, sans toutefois être concluants. Dans le cadre de cette conférence, nous effectuerons un survol des enjeux liés à l'enregistrement d'une intervention à l'aide du téléphone cellulaire d'un policier.

### 15h 15 Pause-café (30 min)

### 15h 45 L'expérience du retour au travail à la suite d'une mesure administrative (30 min)

**Conférencière** : M<sup>me</sup> Camille Montreuil, *Étudiante à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal.*

La Sûreté du Québec, comme la plupart des organisations policières du Québec, a choisi, selon le cas, de relever temporairement les policiers soupçonnés d'avoir commis un acte criminel. Ainsi, ces policiers font l'objet d'une mesure qui les amène à mener des tâches administratives ou à être relevés de leurs fonctions pour une durée indéterminée. L'étude présentée avait pour objectif de mieux comprendre l'expérience de ces policiers qui, à l'issue du processus, ont repris du service. Des entrevues menées auprès d'une dizaine de policiers ont permis de dégager les principaux impacts de la réintégration afin de formuler des recommandations auprès des parties impliquées. Il s'agit d'une étude effectuée avec la collaboration du comité CREF de l'APPQ.

### 16h 15 : Retour au travail durable de policiers à la suite d'une absence pour un trouble mental courant totalement ou partiellement lié au travail. (30 min)

**Conférencière** : M<sup>me</sup> Andrée-Ann Deschênes, *professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheuse régulière au Centre international de criminologie comparée.*

Le nombre de lésions de nature psychologique chez les policiers sont moindres que les lésions de nature physique, mais plus coûteuses, car leur durée d'absence est plus longue. Comment les organisations policières peuvent réduire les coûts reliés à cet effet? La présentation exposera les résultats préliminaires d'une étude s'intéressant à décrire les pratiques organisationnelles existantes mises en place dans les trois phases du retour au travail durable (arrêt de travail, retour au travail et durabilité post-retour) de la population ciblée. Il s'agit d'un Projet de recherche en collaboration avec l'ENPQ, l'IRSST et l'UQTR.

### 16h 45 : Fermeture : M. Jacques Painchaud, v.-p. à la Discipline et à la déontologie, APPQ

### 17h 00 : « 5 à 7 » : Cocktail gracieusement offert par Belairdirect

